

Ambition 2025 : la stratégie du Groupe Orange pour le développement d'un numérique plus sobre énergétiquement et plus économe en ressources et matériaux critiques

Par Philippe TUZZOLINO

Directeur Environnement du Groupe Orange

Les acteurs du numérique doivent réduire leur empreinte environnementale dans un contexte de croissance des usages de leurs clients et d'urgence climatique. Orange souhaite s'engager sur une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ liées à ses activités, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C et en alignement avec les recommandations du GIEC et les Accords de Paris.

Cette ambition se traduit par un objectif de réduction de ses émissions absolues de CO₂ en 2025 d'au moins 30 % par rapport à 2015. Cette réduction des émissions se fera principalement pour Orange au travers d'un développement additionnel de l'électricité d'origine renouvelable, avec plus de 50 % visé en 2025.

Ces nouveaux objectifs vont s'accompagner d'un plan renforcé sur l'étude des ressources associées à cette politique. Orange ne fabrique rien directement, achetant l'ensemble de ses équipements à des fournisseurs. L'action du Comité stratégique sur l'économie circulaire, qui a été mis en place en 2017 et dont l'un des volets d'intervention porte sur les risques inhérents aux matières premières et aux ressources rares, a été renforcée par l'engagement d'une nouvelle étude de recherche sur les matières critiques pour le Groupe, en lien avec son processus achat et ses relations avec ses fournisseurs.

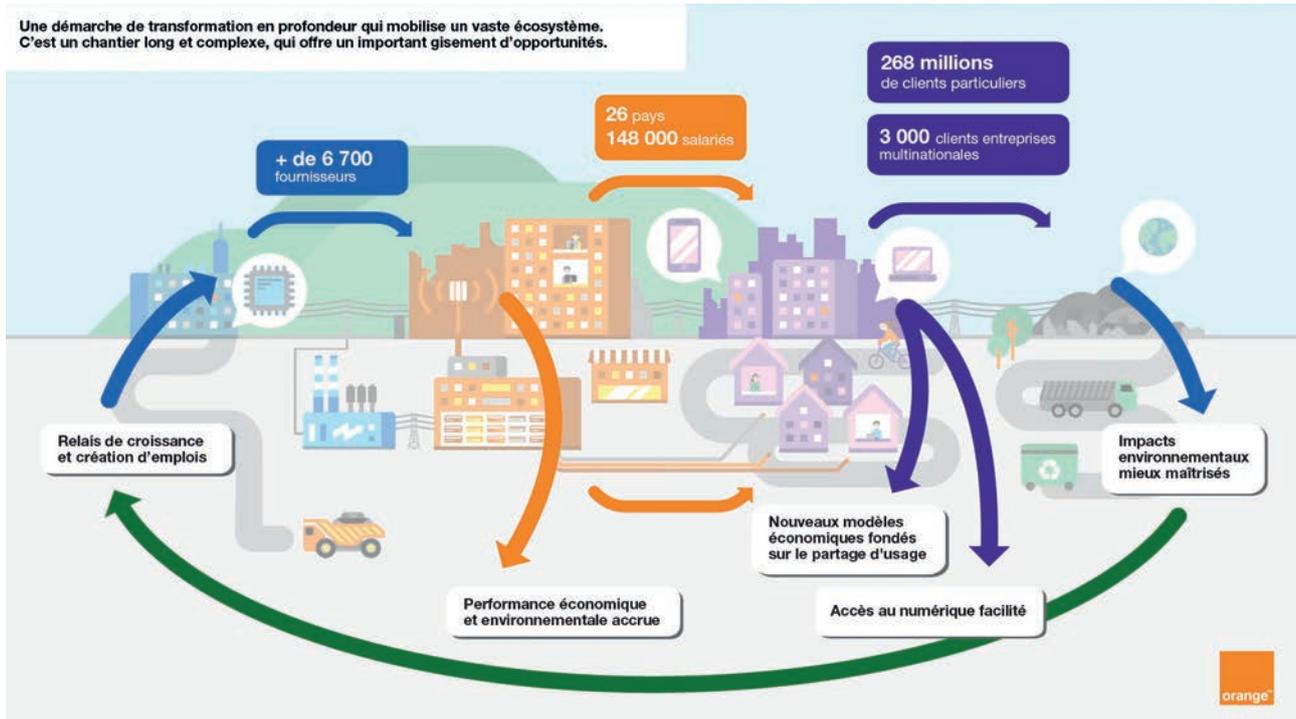
Les acteurs du numérique doivent réduire leur empreinte environnementale dans un contexte de croissance des usages de leurs clients et d'urgence climatique. Orange souhaite s'engager sur une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ liées à ses activités, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C et en alignement avec les recommandations du GIEC et les Accords de Paris. Cette ambition se traduit par un objectif de réduction de ses émissions absolues de CO₂ en 2025 d'au moins 30 % par rapport à 2015 (scopes 1 et 2, effort amplifié au premier semestre 2020 d'un objectif SBTi sur le scope 3). Cette réduction des émissions se fera principalement pour Orange au travers d'un développement additionnel de l'électricité renouvelable (plus de 50 % en 2025) et de la poursuite de son

programme d'efficacité énergétique de ses réseaux et de l'IT. Ces objectifs ambitieux qu'Orange s'est fixés pour 2025, doivent lui permettre de réduire ses émissions de CO₂ pour s'aligner avec le net-zéro carbone en 2040.

Pour réduire son impact sur les matières premières le Groupe a déployé une politique de mise en œuvre de l'économie circulaire dans l'ensemble de ses processus métiers, avec la création d'un comité stratégique de suivi

Les nouveaux objectifs que s'est fixés Orange vont s'accompagner de la mise en œuvre d'un plan renforcé sur l'étude des ressources associées à cette nouvelle poli-

Une démarche de transformation en profondeur qui mobilise un vaste écosystème. C'est un chantier long et complexe, qui offre un important gisement d'opportunités.



tique. Orange ne fabrique rien directement, achetant l'ensemble de ses équipements à des fournisseurs. L'action du Comité stratégique sur l'économie circulaire, qui a été mis en place en 2017 et dont l'un des volets de son intervention porte sur les risques inhérents aux matières premières et aux ressources rares, a été renforcée par l'engagement d'une nouvelle étude de recherche sur les matières critiques pour le Groupe, en lien avec son processus achat et ses relations avec ses fournisseurs. Une étude qu'il faudra étendre pour prendre en compte la nécessité d'un fort déploiement des énergies renouvelables sur le périmètre des pays où Orange est présent, notamment au travers de la construction d'unités additionnelles de production d'énergie renouvelable : solaire, éolien... (PPA : *Power Purchase Agreement*, ESCO : *Energy Services Company*, fermes solaires).

Renforcer nos positions en matière d'économie circulaire en relation avec nos fournisseurs

S'inscrire dans l'économie circulaire permet de réduire le risque lié à la dépendance aux matières grâce à une diminution de la consommation de ces matières : cela en augmentant la réparation des équipements, leur collecte et leur réutilisation, et en systématisant en amont l'éco-conception.

Dans le domaine de l'économie circulaire, on peut citer quelques exemples de la politique mise en place sur nos produits et services :

- Livebox : 87 % de taux de collecte. Nos box peuvent être réutilisées jusqu'à 5 fois, économisant la fabrication de plusieurs millions d'équipements.
- Développer systématiquement l'éco-conception : déco-deurs TV et Livebox éco-conçus (Livebox 5 = 29 % de CO₂ en moins).

- Mobiles : 15 millions de terminaux collectés en douze ans.
- Utiliser et mettre en place des équipements de seconde main dans nos réseaux avec l'aide de nos fournisseurs (programme Oscar). Nous avons également mis en place un programme de réemploi en interne (entre filiales) d'équipements *via* une plateforme, Stockmarket place, permettant ainsi de réutiliser plusieurs fois des équipements réseaux et IT.
- Par ailleurs, Orange s'est fixé l'objectif pour 2025 que les terminaux reconditionnés représentent au minimum 10 % du volume de ses ventes de mobiles.
- Orange a également mis en place avec d'autres opérateurs un processus d'audit et de contrôle : la Joint Audit Corporation, qui regroupe 17 opérateurs mondiaux, vise à mettre en place des spécifications et des processus en lien avec la Fondation Ellen Mac Arthur, la GSMA et l'UIT (l'Union internationale des télécommunications) pour spécifier à nos fournisseurs dans le cadre de nos achats d'équipements, notamment nos exigences en termes d'éléments reconditionnés ou réutilisés. Ce processus met en œuvre les exigences de l'économie circulaire dans nos relations avec nos fournisseurs, s'accompagnant d'une méthode normalisée de l'évaluation de la circularité : Circularity Score pour nos équipements réseaux et clients.

Prendre en compte la problématique des énergies renouvelables

Il nous faudra également surveiller les chaînes d'approvisionnement liées à l'emploi des énergies renouvelables, car Orange veut déployer fortement le recours à ces énergies d'ici à 2025 dans l'optique de décarboner son activité. Orange va dès lors devoir surveiller l'évolution des ressources liées à l'essor de ces sources d'énergie pour éviter une pénurie et l'augmentation des coûts.

En 2018, Orange a amélioré son étude sur les matériaux critiques au travers du recours à une matrice de calcul d'un indice de criticité.

La liste des métaux critiques résultant de l'étude 2012 a ainsi été complétée : antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, gallium, germanium, graphite naturel, indium, lithium, nickel, or, platinoïdes, silice métal, tantale, terres rares et tungstène.

Une étude permettant à Orange de mieux appréhender ses risques d'approvisionnement, l'importance économique des matériaux critiques, et ses capacités de substitution et de recyclage

Pour l'appréciation du risque d'approvisionnement, le calcul est basé sur des facteurs qui mesurent le risque de perturbation ou d'interruption dans la fourniture de certains métaux. En ce qui concerne l'importance économique, le calcul est basé sur l'importance du matériau pour ses applications au sein de l'Union européenne et sur les performances de ses substituants au regard de ces mêmes applications.

Le risque économique lié à l'approvisionnement en composants électroniques est encore accru par le renforcement des législations sur la traçabilité des matières premières. Dans le sillage des dispositions sur les matériaux conflictuels adoptées aux États-Unis dans le cadre du Dodd-Frank Act, les réglementations internationales tendent à engager de plus en plus fortement la responsabilité juridique des multinationales.

Pour rappel, le Dodd-Frank Act est la grande loi de régulation financière adoptée par le Congrès américain en 2010 en vue de corriger certaines des failles juridiques qui avaient rendu possible la crise financière de 2008. L'arrivée de la future réglementation européenne va renforcer les contrôles en la matière.

Parmi ses très nombreuses dispositions, la section 1502 du Dodd-Frank Act relative aux « minéraux conflictuels »

invite les équipementiers à faire preuve de transparence sur leurs chaînes d'approvisionnement en matières premières. Il s'agissait à l'origine de priver les trafiquants de diamants, d'or et d'autres métaux de débouchés sur les marchés internationaux, leurs profits servant à alimenter les conflits sanglants que connaît l'Afrique. Les principes du Dodd Frank Act tendent aujourd'hui à se généraliser, et conduisent les entreprises responsables à auditer en profondeur leurs supply chain pour repérer et éliminer tout risque d'approvisionnement suspect.

Des filières complexes difficiles à contrôler

Cependant, cette louable démarche de contrôle et de transparence est d'autant plus complexe à mettre en œuvre que les chaînes d'approvisionnement sont longues et éclatées tout autour du globe – avec une cascade de centaines de sous-traitants qui gravitent entre les exploitants des mines d'où sont extraits les métaux et minéraux, et l'intégrateur final de l'équipement télécom. En outre, la hausse de la demande en matières rares attise plus encore l'appétit de trafiquants et d'intermédiaires sans éthique...

Par ailleurs, la même problématique de responsabilité prévaut pour la dimension environnementale et sociale de l'exploitation de ces matières. La quête du profit poursuivie par des acteurs sans scrupules dans des régions peu développées favorise l'implantation de mines sauvages, exploitées en dehors des standards environnementaux et sociaux internationaux. Avec, à la clé, des risques juridiques, financiers et d'image majeurs pour les entreprises qui, en bout de chaîne, seraient convaincues d'avoir bénéficié de ces matières premières.

Orange peut-il agir seul sur un tel sujet ?

Non, bien sûr, c'est un enjeu qui dépasse largement le Groupe : les États et l'Union européenne commencent à s'emparer du sujet au plus haut niveau, et des discussions ont même eu lieu à l'ONU. Les ressources rares posent la question de la dépendance des économies nationales et régionales vis-à-vis de l'importation des matières stratégiques. À une époque où le marché est devenu global et multipolaire, à l'instar des préoccupations environnementales et sociales, on assiste au début d'une véritable transition dans les modèles industriels hérités du XIX^e siècle.

Face à la concurrence des grands pays émergents, la bataille des ressources primaires est sans doute déjà perdue par les économies avancées, notamment européennes. La vraie bataille, désormais, c'est la construction du modèle économique du XXI^e siècle, fondé sur le recyclage et l'économie circulaire, représentant un véritable levier de ré-industrialisation, d'innovation et de création d'emplois sur le long terme. Une bataille dans laquelle les entreprises ont un rôle primordial à jouer.

